25 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 25 février 2026 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Sylvain Denis
Réal Champagne	Stéphane Touzin
Alain Prévost	Lynda Perreault

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard (Teams)
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Informations :
Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

Informations :
Vérification du quorum

2026-02-011
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance

- Le représentant de l'Association des riverains de Laniel demande à recevoir copie du procès-verbal de la réunion tenue en août 2025.
- Concernant le dépôt du projet final Onimiki, le représentant s'enquiert de la possibilité pour la population de Laniel de se prononcer sur ce projet par le biais d'un référendum d'initiative sociale. Le président répond que des vérifications devront être effectuées à ce sujet avant de pouvoir donner suite à la demande.

Informations :
Demande verbale : permis émis
Aucun permis émis pour la période

2026-02-012
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2026
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2026-02-013
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de janvier 2026 au montant de 24 266.13$.

2026-02-014
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 66 966.24$ pour la période du 1er au 25 février 2026.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 04 mars 2026

_____
Susie Trudel, directrice générale

2026-02-015
Adoption du rapport annuel d'activités 2025 (an 8) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Sylvain Denis
et résolu unanimement

- ❖ D'ADOPTER le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2025 (an 8) tel que présenté.

- ❖ DE TRANSMETRE le rapport d'activité incendie (an 8) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Information
Suivi de dossier : Entente incendie – Municipalité de Thorne
À la suite de questions soulevées par le conseil, la directrice générale a effectué des démarches afin de comprendre pourquoi la municipalité de Thorne n'est pas incluse dans le groupe d'entente incendie. Il a été confirmé que la Ville de Témiscaming intervient pour Thorne uniquement sur demande (« sur appel ») et n'offre aucun autre service incendie à cette municipalité. La ville de Témiscaming n'a aucune obligation de répondre aux appels car il est entendu que les urgences dans les municipalités inclus à l'entente ont préséance.

Information
La directrice générale a remis aux membres du conseil la répartition des coûts du service incendie prévue pour le budget 2026 pour la Ville de Témiscaming. Un conseiller a soulevé qu'il pourrait être pertinent de vérifier certains éléments du volet administratif facturé par la Ville, afin de s'assurer de l'exactitude des montants exigés.

2026-02-017
Considérant que la législation en vigueur exige que les bâtiments à risque élevé et très élevé soient inspectés tous les cinq (5) ans par un inspecteur reconnu;

Considérant que la Ville de Témiscaming est responsable de la réalisation des inspections des bâtiments à risque élevé sur le territoire de Laniel;

Considérant que la Ville de Témiscaming a identifié vingt (20) bâtiments à risque élevé sur le territoire de Laniel;

Considérant que la directrice générale a procédé à une vérification concernant les érablières, notamment leur emplacement, leur valeur au rôle d'évaluation et leur accessibilité;

En conséquence,

Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu à l'unanimité :

Que le Comité municipal de Laniel ne souhaite pas faire inspecter les petites érablières présentes sur son territoire ainsi que le bâtiment d'accueil qui est présentement loué par la SÉPAQ;

Que la directrice générale transmette à la Ville de Témiscaming une liste révisée des bâtiments pour lesquels le Comité souhaite que des inspections soient réalisées.

Information
Suivi de dossier : Transport adapté et collectif du Témiscamingue
Suite à une demande du conseil, Marc explique plus en profondeur le rôle du TACT.

Information
Suivi de dossier : Possibilité d'entente intermunicipale avec la Ville de Témiscaming pour l'entretien hivernal de nos chemins
Une rencontre a eu lieu le 12 février dernier avec les représentants du service de voirie de la Ville de Témiscaming. Avant la réunion, une visite des chemins municipaux a été effectuée en compagnie de notre employé municipal afin de bien évaluer les besoins sur le terrain. La Ville de Témiscaming a manifesté un vif intérêt à offrir ce service d'entretien hivernal. Le directeur général de la Ville s'est engagé à nous transmettre une proposition tarifaire pour l'année 2026-2027 d'ici le mois de mai. Le dossier demeure en suivi.

Information
La directrice générale informe le conseil que la demande de financement déposée dans le cadre du programme PIIRL pour la réparation des ponceaux n'a malheureusement pas été retenue, l'enveloppe budgétaire étant épuisée pour le cycle en cours. Après vérification auprès de la firme d'ingénierie ayant préparé notre dossier, celle-ci confirme qu'elle est disposée à redéposer le projet lors du prochain appel, prévu à l'automne 2026, et ce, sans frais supplémentaires pour la municipalité.

2026-02-018
DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CADRE AVEC TÉLÉBEC (RÉSEAU LARGE BANDE)

CONSIDÉRANT que le Contrat cadre de services de communications non tarifés (service de détail), intervenu entre Télébec, société en commandite, et les organismes municipaux membres du réseau régional d'une durée de vingt (20) ans, arrive à échéance le 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT que ledit contrat comprend une clause de renouvellement permettant, sur transmission d'un avis écrit, de prolonger l'entente pour une période additionnelle de (5) ans, soit du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2031, sur transmission d'un avis écrit;

CONSIDÉRANT que le maintien de ce contrat est essentiel afin d'assurer aux municipalités participantes l'accès au réseau régional large bande, garantissant une connectivité performante, stable et sécuritaire pour leurs services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du contrat-cadre permettra de conserver les conditions actuelles de facturation pour la durée du renouvellement, tout en préservant la faculté pour chaque municipalité participante d'examiner, au besoin, d'autres options de fournisseurs au cours de cette période;

CONSIDÉRANT que le réseau visé offre une bande passante pouvant atteindre 100 Mbps ou 1 000 Mbps, en transmission montante et descendante, ce qui constitue un avantage technique notable pour la qualité et la fiabilité des communications municipales;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a agi à titre de mandataire des municipalités participantes pour la signature du contrat initial, conformément à une délégation de compétence;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Alain Prévost
et résolu unanimement
QUE le TNO Laniel confirme son intention de participer au renouvellement du contrat-cadre de services de communications non tarifés intervenu avec Télébec, société en commandite, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2031 ;

QUE le renouvellement dudit contrat-cadre soit effectué aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur, sous réserve des ajustements de prix expressément prévus au contrat ;

QUE le TNO Laniel mandate expressément la MRC de Témiscamingue afin de signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour donner plein effet au renouvellement du contrat-cadre pour la période additionnelle de cinq (5) ans, et autorise le préfet et la directrice générale de la MRC à agir à cette fin ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue.

2026-02-019

Location de terrains – Chemin du Ski

Considérant que M. Dufault de la MRC nous a informés que la mise en tirage de nouveaux terrains pourra se faire à l'automne 2026 et 2027 ;
Considérant qu'après 2027, les terrains qui n'auront pas été mis au tirage seront perdus ;
Considérant qu'il demeure actuellement 12 terrains disponibles sur le chemin du Ski ;

Il est proposé par Sylvain Denis,
et résolu à l'unanimité :
Que le conseil autorise l'ouverture de cinq (5) terrains, soit les lots 11, 12, 13, 14 et 15, pour le tirage à l'automne 2026.

Information

Entente intermunicipale – Inspection du puits public
Il est proposé de formuler une demande officielle à la Ville de Témiscaming afin de vérifier leur intérêt à poursuivre l'entente intermunicipale pour l'inspection de notre puits public pour la saison 2026, couvrant la période de début juin à la fin septembre. Il est également demandé à la Ville de nous soumettre une estimation des coûts pour ce service pour l'année 2026. Ce dossier sera réévalué à la réception de leur réponse.

2026-02-020

Projet – Fête nationale du Québec 2026
Considérant que la Société Nationale des Québécois de l'Abitibi-Témiscamingue (SNQAT) a sollicité le dépôt d'un projet dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec pour l'année 2026 ;
Il est proposé par Christine Morin
et résolu à l'unanimité :
Que la directrice générale soit mandatée pour élaborer un projet en vue des célébrations de la Fête nationale du Québec 2026, et qu'elle soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Information
La directrice rappelle au conseil qu'il y aura une rencontre virtuelle mercredi le 4 mars prochain pour les élus. Le sujet de la rencontre est la sécurité civile.

Informations :
Rappel et suivi — Forum municipal à Gatineau (4 juin 2026)
Un forum municipal aura lieu à Gatineau le 4 juin 2026. À ce jour, aucun(e) conseiller(ère) n'a manifesté d'intérêt pour y assister. Ce point est donc classé sans suite, à moins d'avis contraire.

Informations :
Une invitation à joindre la Chambre de commerce Témis-Accord a été reçue. Le conseil a pris connaissance de l'offre et décline l'adhésion pour le moment, aucun intérêt n'ayant été exprimé.

Informations :
La directrice fait un rappel au conseil pour la formation sur le « Comportement municipal et le rôle de l'élu » qui aura lieu les 2 et 3 mars prochain.

Informations :
La directrice informe le conseil qu'une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) a été demandé pour nous aider à défrayer les coûts d'inspection et d'analyse d'eau de notre puits artésien.
Malheureusement, les frais d'entretien et d'exploitation d'un puits ne sont pas admissibles à aucun de leurs programmes.

Informations :
Discussion sur le dossier de piscine

Informations :
Discussion sur le budget municipal

Informations :
Période de questions de l'assistance : Aucune assistance

Informations :
Prochaine réunion : mercredi le 25 mars 2026 à **18 h 30**

2026-02-21
Levée de l'assemblée : Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est 20 heures

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg